

sance en 1913, lorsqu'une foule cosmopolite parcourut les rues de la ville de Calgary précédée de drapeaux où l'on pouvait lire l'inscription suivante: "Devrons-nous travailler, mourir de faim ou voler"? Nous tentâmes des efforts afin de procurer du travail à ces pauvres gens et, depuis cette date, le problème du chômage fut constamment à l'ordre du jour non seulement à Calgary, mais dans toutes les villes du Canada, et le gouvernement fédéral a dû intervenir. Si, au lieu d'envisager le côté humanitaire de la question, vous vous en tenez tout simplement à l'aspect financier qui se traduit en dollars et en sous,—et je m'abstiendrai de prendre le temps de la Chambre pour discuter les divers aspects du problème, sauf pour demander avec instance que l'étude de la question soit renvoyée à un comité,—j'estime que la chose en vaut la peine, même si nous n'envisageons la situation qu'au point de vue financier.

Le ministre du Travail (M. Heenan) pourrait peut-être nous donner les chiffres établissant les frais énormes que cette situation occasionne au pays chaque année. Dans la seule ville de Calgary, l'année dernière, le gouvernement fédéral a déboursé quelque chose comme \$5,000 de ce chef, et il est à ma connaissance que des sommes plus élevées ont été dépensées à Edmonton et dans d'autres villes du Canada. Donc, on se rendra compte qu'au point de vue purement financier, cela vaudrait la peine de renvoyer un problème de cette nature à un comité parlementaire afin qu'il soit mis sérieusement à l'étude et qu'on lui donne une solution. Qu'on le veuille ou non, le problème est posé et il surgira constamment; il est même fort probable que le fardeau financier découlant de cet état de choses s'alourdira au lieu de s'alléger, à moins que les représentants du peuple ne se dépouillent de tout esprit de parti et tentent de résoudre le problème. En conséquence, j'insiste pour que le Parlement renvoie l'examen de la question à un comité.

M. J. G. ROSS (Moose Jaw): Je me contenterai d'ajouter quelques mots aux observations qui ont été faites touchant la résolution en délibération. Je vois d'un oeil favorable toutes les mesures destinées à secourir la classe ouvrière au Canada; cependant, avant de renvoyer ce projet de résolution à un comité, je désire formuler ma manière de voir, ce que je n'ai pu faire l'autre jour lorsque nous avons abordé l'examen des crédits. Avant que le Canada n'établisse un nouveau système d'assurance contre le chômage, et ne débourse les deniers publics pour assurer les travailleurs contre la maladie ou l'invalidité, m'est

[M. Adshead.]

avis que nous devrions tout d'abord régler le cas des soldats démobilisés dont l'Etat ne s'est pas occupé. Nous avons au Canada un bon nombre d'anciens soldats qui sont revenus d'outre-mer blessés ou malades; or, sous le régime en vigueur, nombre de ces malheureux se sont vu refuser une pension ou ils touchent une somme tellement insignifiante qu'ils sont dans un état voisin de la famine. Sous le régime de la loi en vigueur, les ex-soldats doivent établir que l'invalidité dont ils souffrent est attribuable au service militaire. Pour ceux qui ont eu l'occasion d'examiner un bon nombre de ces cas, il est évident que l'invalidité est le résultat du service d'outre-mer; cependant, il est impossible de le prouver ou d'établir qu'il y a eu invalidité continue, où, comme l'on dit, de prouver la continuité. Avant de commencer à débourser de fortes sommes pour secourir les autres classes de la population canadienne, je soutiens que nous devrions prendre soin de tous les soldats démobilisés et de toutes les veuves d'anciens combattants, qui sont dans la misère. Depuis au delà d'un an, j'ai tenté de faire régler quatre ou cinq cas soit par la commission des pensions, soit par le bureau d'appel, soit par le département, mais jusqu'ici le succès n'a guère couronné mes démarches. A mon avis, on devrait mettre cette situation à l'étude avant de renvoyer ce projet de résolution à un comité. A l'heure qu'il est, le devoir nous incombe de pourvoir aux besoins des gens qui sont dans le dénuement par suite de la dernière guerre. Mais, lorsque vous adressez au département ou à la commission des pensions, voici la réponse que l'on fait: "Eh bien! si nous réglons ce cas, il faudra aussi nous occuper de centaines d'autres de même nature, et cela coûtera au pays des millions de dollars." Pour moi, peu importe les sommes à déboursier. Je dis que le Gouvernement doit rendre justice à ces pauvres gens, et lors même que cela nous coûterait des millions de dollars, honorons le marché que nous avons conclu avec eux le jour où ils se sont enrôlés sous les drapeaux; nous sommes tenus de subvenir à leurs besoins.

Mon honorable ami a fait allusion tout à l'heure au système des aumônes. J'espère que nous ne verrons jamais le jour où le Canada sera obligé d'avoir recours à un pareil régime. Ce système n'a guère réussi dans les autres pays à mon sens; loin de là, il a miné jusqu'à un certain point la force de résistance des classes laborieuses dans les pays en question.

Mon honorable ami a aussi parlé de l'immigration au Canada. Certains honorables amis de ce côté de la Chambre, semble-t-il, craignent de laisser venir les immigrants sur le sol canadien.